



**AVIS DE PUBLICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE REGIONALE
INTERPROFESSIONNELLE D'OCCITANIE
POUR LE MANDAT 2025-2028**

Article L. 23-112-5 du code du travail

Article R. 23-112-14 du code du travail

Considérant :

- l'arrêté du 06 juin 2025 portant attribution des sièges de membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles ;
- la désignation effectuée avant le 30 juin 2025 par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges ;
- l'avis de publication de la composition de la commission paritaire régionale interprofessionnelle d'Occitanie du 10 juillet 2025 ;
- les désignations effectuées entre le 1^{er} juillet et le 15 octobre 2025 par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges ;

La commission paritaire régionale interprofessionnelle d'Occitanie est composée comme suit :

CPRI Occitanie	Salariés	Confédération française démocratique du travail	En attente de désignation
		Confédération française des travailleurs chrétiens	En attente de désignation
		Confédération générale du travail	Florian MORGET, technicien en énergies renouvelables Annie PEREZ, secrétaire administrative Eric PABLO, comptable Géraldine RAMOS, secrétaire
		Confédération générale du travail-Force ouvrière	Franck PICAUD, juriste
		Union nationale des syndicats autonomes	Hanafi KEDDAM, juriste

		Union syndicale Solidaires	En attente de désignation
	Employeurs	Confédération des petites et moyennes entreprises	Olivier DELIANE, chef d'entreprise
		Mouvement des entreprises de France	En attente de désignation
		Union des entreprises de proximité	En attente de désignation

A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal judiciaire du ressort territorial de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie.

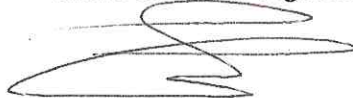
Le présent avis est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie et est également mentionné sur le site internet de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie

Il remplace l'avis du 10 juillet 2025.

Fait à Toulouse le 15 octobre 2025

Pour le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie et par subdélégation,

L'adjointe à la responsable du pôle politique du travail et cheffe du service réglementation et relations du travail,



Nathalie CAMPOURCY